

**Comment aborder l'accueil d'un enfant à besoins spécifiques en structure d'accueil collectif ?**

**Avec quels bénéfices quant à la diversité ?**

Une analyse ASPH de Nathalie De Wispelaere

Décembre 2016



Association Socialiste de la Personne Handicapée  
[www.asph.be](http://www.asph.be)

Nathalie De Wispelaere  
Tél. 02/515 06 55  
[nathalie.dewispelaere@solidaris.be](mailto:nathalie.dewispelaere@solidaris.be)

*Il n'y a pas de normes.  
Tous les hommes sont des exceptions à une règle qui n'existe pas.*

*Fernando Pessoa*

L'ONE accorde une attention toujours croissante à l'accueil des enfants à besoins spécifiques. Nous savons - au travers du recensement<sup>1</sup> des interventions des projets « initiatives spécifiques accueil petite enfance » pour la Wallonie et des équipes OCAPI (Organisation et Coordination de l'Aide Précoce pour l'Inclusion<sup>2</sup>) pour Bruxelles – qu'en 2013, 174 enfants en situation de handicap ont pu bénéficier des services spécifiques en Wallonie et 25 pour Bruxelles. Mais cela représente-t-il le nombre réel d'enfants à besoins spécifiques accueillis en structures d'accueil ? Nous ne le pensons pas ! Le handicap peut ne pas être décelé directement à la naissance et bien après les 3 ans de l'enfant. Toutes les structures n'ont pas forcément besoin des services « initiatives spécifiques ».

Disposer de données statistiques sur le handicap est et reste extrêmement compliqué. Il n'y a pas encore de base de données identifiée « Handicap ». Il faut aussi du temps pour reconnaître le handicap. Et même lorsque le handicap est identifié, faut-il stigmatiser ces enfants pour tenir une comptabilité ? Mais aussi que faut-il entendre par handicap et en fonction de quels critères ?

## **L'accueil d'un enfant à besoins spécifiques**

Dans une analyse précédente<sup>3</sup>, nous avons analysé une expérience concrète de terrain, qui nous a permis d'identifier les facteurs favorisant ou empêchant l'accueil d'un enfant à besoins spécifiques dans une structure d'accueil collectif. Nous voulons aborder, dans cette analyse, l'accueil de l'enfant à besoins spécifiques en tant que tel. C'est pourquoi nous avons contacté « Les P'tits Loups » à Tournai et plus exactement Madame Anaïs Martin ; chargée de projet et responsable pédagogique (pour tous les enfants) depuis 2014. Elle a accepté d'y contribuer, car elle connaît la philosophie de la structure.

« Les P'tits loups » est organisée en maison communale d'accueil de l'enfance des 0 à 3 ans. Elle existe depuis 1994 et accueille 20 enfants au total, dont 3 à besoins spécifiques. Dans le descriptif de son activité, on peut y lire « *la crèche « Les P'tits Loups » est un milieu d'accueil inclusif qui invite les familles et leurs différences à se rencontrer en accueillant dans un groupe unique de 20 enfants des enfants porteurs d'un handicap*<sup>4</sup> ». Elle est agréée et subventionnée par l'ONE. En 2007, la structure introduit une demande auprès du Fonds Social Européen, dans le cadre d'un appel à projet et obtient des subсидes pour un emploi temps plein puéricultrice et un mi-temps chargée de projet « inclusion d'enfants porteurs de handicaps ou à besoins spécifiques ».

Nous avons voulu connaître le fonctionnement concret de cette maison d'accueil, qui a décidé d'accueillir 3 enfants à besoins spécifiques, parmi les 17 autres tous petits. Nous avons abordé des questions pratiques, mais avons également entamé une réflexion sur le handicap, et quelles sont les possibilités pour en changer la perception.

### **La prise en compte de TOUS les enfants**

Ces dernières années, la notion de handicap a évolué. On ne parle plus de personnes handicapées, mais de personnes en situation de handicap, d'enfants à besoins spécifiques. Le handicap ou la déficience n'est

---

<sup>1</sup> <http://www.one.be/actualites-one/details-actualites-one/journee-internationale-des-personnes-handicapees/>

<sup>2</sup> <http://www.ocapi.org/home>

<sup>3</sup> Voir l'analyse : *Pourquoi y a-t-il si peu d'enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil collectif ONE ? Retour sur une expérience de terrain*

<sup>4</sup> <http://leptitplus.be/les-ptits-loups/>

pas dans le chef de la personne, mais est à trouver, entre-autres, dans son environnement<sup>5</sup>. Si celui-ci est rendu accessible, est adapté ; le handicap est « intégré ».

C'est pourquoi l'organisation de la crèche a été adaptée. Les bâtiments ont été repensés pour être accessibles de manière générale à TOUS les enfants. Il n'y a qu'un seul local avec des aménagements spécifiques, dont une zone "parc" pour les bébés, une zone « piscine de balles », un espace détente, une tente snoezelen. Ces espaces ne sont pas fermés. C'est l'enfant qui décide d'aller d'une zone à une autre, quand il se sent prêt. Il peut également « revenir » dans une zone dite pour les plus-petits sans qu'il y ait le moindre jugement.

### **Un enfant à besoins spécifiques = un enfant**

« *Un enfant à besoins spécifiques est avant tout un enfant !* » C'est le premier constat que pose madame Martin. Elle insiste : « *Nous devons être attentifs aux demandes spécifiques de CHAQUE enfant dans une réponse globale d'accueil collectif* ».

Les P'tits loups considère que tous les enfants ont des besoins spécifiques : cela peut aller d'une alimentation adaptée parce qu'il y a une allergie, à un rituel bien particulier pour l'endormissement en passant par des séances de kiné pour une pathologie précise. Pour chaque enfant, il faut apporter une réponse spécifique, adaptée.... Bien au-delà du handicap...

« *Quand on parle de besoins spécifiques, nous voulons être le plus large possible dans sa conception.* »

De ces constats, découle tout un positionnement de la crèche qui favorise l'inclusion des enfants à besoins spécifiques. Cependant, il faut recadrer cette philosophie dans un contexte : une équipe formée, sensibilisée au handicap, confortée dans sa pratique. Cette équipe est encadrée et soutenue par une chargée de projet qui amène également une réflexion sur l'aménagement de l'espace, sur le choix du matériel pédagogique, sur l'accueil. C'est la chargée de projet qui prend le temps d'accueillir les parents, qui participe à des formations et amène le contenu à l'équipe. Cependant, rappelons que les puéricultrices ne sont pas des infirmières. Toute une série d'actes ne sont pas de leur ressort. Il faut alors travailler en collaboration avec des logopèdes, des infirmiers, des psychomotriciens... extérieurs afin d'apporter l'encadrement nécessaire.

### **Prendre le temps**

Il faut apprendre à se connaître, connaître la structure, l'enfant, les parents. Il faut échanger sur des pratiques, des rituels, des comportements particuliers... Les parents ne peuvent pas décider d'une crèche – fût-elle accessible et inclusive – sans passer par une étape de prise de contact, d'adaptation, d'échange. Pour que ce passage « Maison-Accueil » se déroule pour le mieux, les p'tits loups ont découpé la familiarisation en 6 temps :

- 3 séances de massage bébé pour que les parents puissent apprendre à se connaître, à échanger et désamorcer au besoin toute curiosité malsaine.
- 1 séance de 2 heures en crèche parent-enfant
- 1 séance « questionnaire d'accueil » sur les rituels repas, endormissement de l'enfant,... tout ce qui a trait de près ou de loin à l'enfant, et à ce qui est important de connaître. Les parents seront invités à donner un repas à leur enfant au cours de cette séance.
- 1 séance où l'enfant est accueilli seul dans la structure le temps d'une petite course, par exemple.

Au terme de ces séances, une mise au point sera réalisée pour décider si la familiarisation est suffisante ou pas.

---

<sup>5</sup> <http://www.ripph.qc.ca/fr/mdh-pph/mdh-pph>

S'il faut prendre le temps « enfant-parent-structure ». Il faut également que les puéricultrices puissent disposer de moments d'échanges de pratiques, d'informations... entre-elles. Les puéricultrices doivent pouvoir bénéficier des formations nécessaires et adéquates en fonction du handicap ou des besoins de l'enfant accueilli ou à accueillir.

Les p'tits loups ont développé et renforcé au fil des années une structure d'inclusion d'enfants à besoins spécifiques. Cependant, cela reste –selon eux - encore fort compliqué de toucher une partie du public visé par la maison d'accueil : les parents d'enfants à besoins spécifiques.

En effet, pour les tout-petits – 0 à 3 ans – poser un diagnostic « Handicap » peut prendre beaucoup de temps. Les parents ont besoin d'un temps d'acceptation du handicap C'est une étape difficile à traverser qui demande tout un travail qui s'apparente au deuil... de l'enfant « parfait ». Par ailleurs, les parents peuvent éprouver des craintes sur la qualité de l'accueil et sur les capacités de la structure à être capable de comprendre leur enfant et à lui apporter ce dont il a besoin. Les parents peuvent également se sentir « perdus » (on parle d'errance diagnostique<sup>6</sup>), sans réelle connaissance du « monde du handicap ». Il y a là encore tout un travail de sensibilisation du handicap à réaliser envers le grand public.

Il est essentiel de rassurer les parents afin qu'ils puissent appréhender l'accueil en toute quiétude :

- temps pour la prise de contact, la communication, les échanges...
- équipe formée, proactive, à l'écoute,
- bâtiment aménagé de manière adéquate.

Plus il y aura de la communication sur ces structures, sur ce qui existent en termes de « réponses handicap » ; plus le handicap pourra être assimilé dans notre société.

### **Recentrer les parents dans leurs rôles de parents**

La naissance d'un enfant, suivi directement ou non de l'annonce d'un handicap, peut signifier examens médicaux, analyses, soins... au travers desquels les parents n'ont pas toujours la possibilité d'exercer pleinement leur parentalité. Ils sont des PARENTS AVANT TOUT, et il faut parfois le rappeler. Disposer de structures d'accueil inclusif permet de recentrer les parents dans ce rôle.

De plus, ils sont les dépositaires de toute une série de savoirs qu'il est important de transmettre aux puéricultrices. « Ils sont les experts de leur enfant. » Telle est la conviction des p'tits loups. « Ils nous donnent les clefs pour une bonne continuité « Maison-Accueil ». De tels échanges renforcent les compétences parents.

Parallèlement, mettre un enfant en milieu d'accueil, permet aux parents de continuer une activité professionnelle, de retrouver une place au sein de la société, et dans ce cadre-ci, en dehors du handicap de leur enfant...

---

<sup>6</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Errance\\_diagnostique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Errance_diagnostique)

## Conclusion

Toutes ces mesures bénéficient à l'ensemble des enfants. La socialisation – initiée dès le plus jeune âge – est une plus-value pour tous. Les enfants, avec et sans handicap, se côtoient et s'accompagnent dès le plus jeune âge. Il n'y a pas de stigmatisation du handicap de la part de la crèche étant donné que la philosophie développée considère le groupe dans son ensemble « au cas par cas ». Il n'y a pas de procédures particulières si l'enfant est à besoins spécifiques ou pas.

Les parents se sentent réinvestis dans leurs compétences parentales. Ils sont les parents de Marc au lieu d'être ceux de l'enfant qui « marche bizarrement ».

Pour accueillir au mieux les enfants, il faut du temps, du personnel, du matériel, des infrastructures adaptées, réfléchies. Les p'tits loups ont eu la possibilité de rentrer un projet et de bénéficier d'une aide financière, afin d'engager du personnel supplémentaire, d'investir dans du matériel qui répond aux spécificités des besoins de certains enfants porteurs de handicap ou non. Ce qui n'est pas le cas pour toutes les crèches. Quand on sait que le ratio « puéricultrice-enfant » est de 1 puéricultrice pour 5 enfants pour les maisons communales d'accueil de l'enfance, pour les maisons d'enfants ou pour les accueillantes conventionnées. Ce chiffre monte à 7 pour les crèches. Cela peut expliquer la difficulté (voire la réticence) à l'inclusion d'enfants en situation de handicap de certains milieux d'accueil ; qui peuvent ne jamais avoir été confronté aux handicaps et à ses besoins.

Malgré une volonté toujours plus grande de l'ONE d'accueillir les enfants en situation de handicap, il est nécessaire de revoir les moyens financiers et humains, pour un accueil de qualité. Pourquoi ne pas revoir ces chiffres afin de permettre aux structures d'accueil d'ouvrir leurs portes aux handicaps, dans les meilleures conditions ? Pourrait-on envisager une puéricultrice pour 3 ou 4 enfants en fonction de leurs besoins et, ce dans le respect du bien-être de chacune des parties : enfant et professionnels ?

Dans un contexte économique où les restrictions budgétaires sont nombreuses, nous voulons rappeler qu'il est important de se donner les moyens financiers pour renforcer de telles structures, permettre à d'autres de s'ouvrir à la diversité.

## Sources

- [https://fr.wikipedia.org/wiki/Errance\\_diagnostique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Errance_diagnostique)
- <http://www.ripph.qc.ca/fr/mdh-pph/mdh-pph>
- <http://leptitplus.be/les-ptits-loups/>
- <http://www.one.be/actualites-one/details-actualites-one/journee-internationale-des-personnes-handicapees/>
- <http://www.ocapi.org/home>

## **Association Socialiste de la Personne Handicapée**

L'**Association Socialiste de la Personne Handicapée** agit concrètement pour faire valoir les droits des personnes handicapées.

- Écoute, conseil et orientation des personnes handicapées et de leur entourage.
- Interpellation des responsables politiques.
- Sensibilisation via des campagnes et des modules d'animations.
- Information à propos du handicap : magazine, site internet, newsletter et Facebook.
- Suivi de situations discriminantes subies par des personnes handicapées.
- Conseils aux professionnels pour la mise en conformité des bâtiments et événements publics.
- Accompagnement des communes pour une plus grande inclusion des personnes handicapées.

L'**ASPH** est présente en Wallonie et à Bruxelles. Les services qu'elle rend sont gratuits pour les affiliés à Solidaris. 10 euros/an pour les non-affiliés Solidaris.

Attention, cela ne dispense pas du paiement d'une cotisation en Régionale.

### **Secrétariat général :**

Rue Saint-Jean, 32-38 - 1000 Bruxelles  
Tél. 02/515 02 65  
Contact Center : 02/515 19 19  
E-mail : [asph@solidaris.be](mailto:asph@solidaris.be)  
[www.asph.be](http://www.asph.be) - [www.facebook.com/ASPHasbl](http://www.facebook.com/ASPHasbl)



Editrice responsable : Florence Lebailly – Secrétaire générale  
ASPH – Rue Saint-Jean 32-38 – 1000 Bruxelles